

2. *Invite en outre* les institutions spécialisées intéressées et le Comité administratif de coordination à réserver dans leurs rapports pour 1968 des développements plus substantiels aux problèmes de coordination et aux questions suivantes :

- a) Enseignement agricole;
- b) Questions démographiques;
- c) Formation professionnelle dans le domaine de l'industrialisation;
- d) Activités en matière océanographique;
- e) Recherches et publications statistiques.

1507^e séance plénière,
4 août 1967.

1278 (XLIII). Développement des moyens d'information

Le Conseil économique et social,

Rappelant la première partie de sa résolution 718 (XXVII) du 24 avril 1959, par laquelle il priait l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture d'entreprendre une étude des problèmes posés par l'octroi aux pays en voie de développement d'une assistance technique dans le domaine de l'information,

Rappelant en outre qu'après avoir examiné les résultats de cette enquête ⁵⁰ l'Assemblée générale a adopté la résolution 1778 (XVII) du 26 octobre 1962, par laquelle elle priait l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture « de continuer à encourager le programme de développement des moyens d'information, notamment le recours aux techniques nouvelles de communication pour permettre les progrès rapides de l'éducation, de tenir à jour autant que possible son enquête sur cette question et de faire rapport à ce sujet, selon qu'il conviendra, à la Commission des droits de l'homme et au Conseil économique et social »,

Notant que les techniques de communication ont encore fait de grands progrès qui justifieraient la présentation d'un rapport complémentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le recours à ces techniques pour la réalisation de progrès rapides en matière d'éducation et pour le développement économique et social en général,

Notant avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a intensifié ses activités dans ce domaine, et, en particulier, qu'elle a mis en train depuis peu des programmes à long terme relatifs aux communications spatiales et au développement du livre,

Invite l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à préparer, en consultation

avec les Etats Membres, l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées intéressées et les organismes professionnels compétents, le rapport complémentaire dont il est question dans la résolution 1778 (XVII) de l'Assemblée générale, sur le recours aux techniques nouvelles de communication pour permettre les progrès rapides de l'éducation, notamment dans le domaine du développement du livre et, dans les limites de sa compétence, dans celui des communications spatiales, et à soumettre ce rapport, accompagné de recommandations appropriées, à une session ultérieure du Conseil.

1507^e séance plénière,
4 août 1967.

1279 (XLIII). Développement des activités dans le domaine démographique

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1084 (XXXIX) du 30 juillet 1965 et la résolution 2211 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1966,

Ayant entendu la déclaration du Secrétaire général ⁵¹ d'où il ressort que l'Organisation des Nations Unies peut maintenant entreprendre un programme d'action plus audacieux et plus efficace dans le domaine démographique et que grâce à la collaboration de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres organismes intéressés, l'Organisation des Nations Unies dispose maintenant d'une infrastructure institutionnelle qui, dotée de certains moyens supplémentaires, pourrait être utilisée beaucoup plus efficacement pour exécuter des programmes de grande envergure,

Notant qu'outre ses résolutions antérieures permettant à l'Organisation mondiale de la santé de donner des conseils aux gouvernements, à leur demande, sur les aspects sanitaires de la planification familiale dans le cadre des services sanitaires, la vingtième Assemblée mondiale de la santé a prié le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé de continuer à développer les activités de l'Organisation mondiale de la santé dans le domaine des aspects sanitaires de la reproduction humaine et de prêter assistance sur demande dans l'exécution de projets de recherche et pour la formation de professeurs d'université et de personnel professionnel,

Notant d'autre part qu'à sa cinquante et unième session, la Conférence internationale du Travail a demandé au Directeur général du Bureau international du Travail, par l'intermédiaire du Conseil d'administration, d'entreprendre une étude complète de l'influence et des conséquences de l'accroissement rapide de la population sur les possibilités de formation et d'emploi et sur le bien-être des travailleurs, particulièrement en ce qui concerne les pays en voie de développement, et de coopé-

⁵¹ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-troisième session, 1480^e séance.

⁵⁰ E/CN.4/820 et Add.1 et 2.